



La taxe
d'apprentissage

Investissez dans l'avenir
de votre entreprise

École Nationale Supérieure
de **Techniques Avancées**





Une grande École d'ingénieur généraliste

Depuis sa création, l'ENSTA Paris forme des ingénieurs de haut niveau pour accompagner le développement de l'industrie et de la société.

L'ENSTA Paris dispense une formation scientifique et technique exigeante dans les domaines de la mécanique, des mathématiques appliquées, de l'informatique et de l'ingénierie systèmes afin de préparer les futurs ingénieurs à construire l'avenir des entreprises autour de grands enjeux comme le développement du numérique et de l'intelligence artificielle, la transition énergétique, les data sciences ou la sécurité. Ce positionnement est possible grâce à la qualité des relations très étroites que l'ENSTA Paris entretient avec le monde industriel en formation, recherche et innovation, au niveau national comme international et plus particulièrement dans les secteurs des transports, de l'énergie et de la défense.

Conformément à la réforme entrée en vigueur en 2020, l'ENSTA Paris est éligible au versement des 13% de la taxe d'apprentissage.

Votre soutien via la taxe d'apprentissage est précieux pour nous permettre de former les ingénieurs qui demain construiront l'avenir de votre entreprise.

CLASSEMENT L'ÉTUDIANT / LE FIGARO ETUDIANT 2020

L'ÉCOLE EST RECONNUE COMME L'UNE DES MEILLEURES ÉCOLES D'INGÉNIEURS.
LE FIGARO ETUDIANT LA CLASSE 2^E POUR SON EXCELLENCE ACADEMIQUE
ET 2^E DANS LE CLASSEMENT THEMATIQUE DANS LE NUMERIQUE



ENVIRON **1000** ETUDIANTS
Cycle ingénieur
(parcours classique
ou par apprentissage),
master et doctorat compris



27%
D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
82 PARTENARIATS
À L'INTERNATIONAL



25%
DE FEMMES



26%
DE BOURSIERS



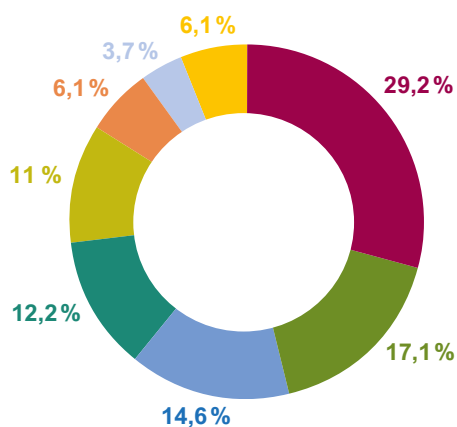
6

UNITÉS DE RECHERCHE

- > CHIMIE ET PROCÉDÉS
- > INFORMATIQUE ET INGÉNIERIE DES SYSTÈMES
- > MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES
- > MÉCANIQUE
- > OPTIQUE APPLIQUÉE
- > ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Quelques chiffres clefs sur le devenir des jeunes diplômés 2019

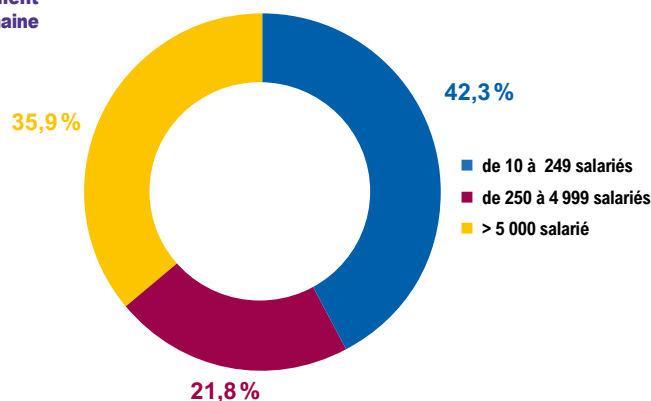
LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES DIPLÔMÉS 2019



11% des jeunes diplômés travaillent dans le domaine de la défense (domaine transverse à plusieurs secteurs)

- Technologies de l'Information et Ingénierie Système sciences des données, IA
- Énergie et environnement
- Transports
- Autre activités de conseil, Bureaux d'études, Ingénierie
- Recherche-Développement scientifique et technique
- Activités financières, économiques et d'assurance
- Construction BTP
- Autres

TAILLE DES ENTREPRISES OÙ TRAVAILLENT LES DIPLÔMÉS 2019



78% DES DIPLÔMÉS 2019 ONT ÉTÉ RECRUTÉS AVANT LA FIN DE LEURS ÉTUDES



PLUS DE **20%** DES JEUNES DIPLÔMÉS POURSUIVENT EN THÈSE



Investir dans l'avenir de votre entreprise

“ Mon ambition est de former des ingénieurs de référence dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la Défense, capables d'appréhender l'ingénierie de systèmes industriels complexes, maîtrisant à la fois les technologies, le numérique et les compétences humaines nécessaires à la réussite des grands projets portés par les entreprises. ”

Votre soutien via la taxe d'apprentissage est précieux pour nous permettre de former les ingénieurs qui demain construiront l'avenir de votre entreprise.

Élisabeth Crépon
Directrice de l'ENSTA Paris



Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'ENSTA Paris ?

- Pour soutenir une formation scientifique d'ingénieurs de haut niveau au service de l'industrie ;
- Pour soutenir des projets pédagogiques innovants visant à garantir l'adéquation des formations avec les besoins des entreprises du point de vue des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- Pour prendre part à l'orientation de la formation des ingénieurs dont votre entreprise aura besoin demain ;
- Pour augmenter la visibilité de votre entreprise auprès de futurs ingénieurs de fort potentiel en lien avec votre politique de recrutement ;
- Pour soutenir une politique volontariste en faveur de la diversité.

Que fait l'ENSTA Paris de la taxe d'apprentissage collectée ?

La taxe d'apprentissage collectée en 2020 par l'école a, par exemple, permis le financement :

- Du matériel informatique et des logiciels pour la mise en place des enseignements à distance, dans le cadre de la pandémie de COVID 19 (équipements de captation, licences pour les classes virtuelles, matériel informatique pour les étudiants.es)
- Du développement d'une pédagogie visant à l'inclusion et à la réussite d'étudiants.es issus.es de viviers de recrutement hors des filières classiques de CPGE (DUT, Licence, Prépas TSI)
- Du programme d'enseignement sur l'innovation, l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat, selon une méthode de pédagogie inversée où la conduite de projets d'innovation est confiée aux étudiants
- D'un projet étudiant intégrés dans la formation et tutorés par des entreprises
- D'actions de soutien à l'orientation professionnelle des étudiants.es, dont un nouveau programme de coaching sur les outils de la recherche d'emploi et la simulation d'entretiens
- D'un programme de mentorat visant une meilleure insertion professionnelle, avec une attention particulière aux besoins des étudiants boursiers
- D'un parcours de sensibilisation et formation des étudiants.es sur les sujets des violences sexistes et de l'égalité professionnelle
- D'actions visant la valorisation des métiers ingénieurs auprès des jeunes femmes (concours de mathématiques au féminin, expositions, semaine de sensibilisation, etc)
- D'actions de sensibilisation à la diversité et au handicap, avec un focus sur l'intégration professionnelle
- D'un nouveau projet pédagogique qui introduit et rend obligatoire l'engagement étudiant citoyen, visant des actions en faveur de la diversité et de l'égalité

De nouvelles actions sont actuellement étudiées, pour une réalisation en 2021 avec le soutien de vos versements :

- Formations visant le management inclusif, dans le cadre de la sensibilisation au handicap.
- Développement d'un programme de coaching au féminin, avec la collaboration d'intervenants du monde de l'entreprise



Informations sur le versement

• Que peut recevoir l'ENSTA Paris ?

Conformément à la législation entrée en vigueur en 2020, L'ENSTA Paris est habilitée à recevoir les 13% de la taxe d'apprentissage. La date limite pour le versement est le 31 mai.

• Les 13% du solde de la Taxe d'Apprentissage en quatre points

- Obligation de flécher 100% des 13% vers des établissements d'enseignement
- Pas d'intermédiaire : versement des 13% directement aux « écoles »
- Catégorie unique pour les « écoles » : plus de catégories A, B, FD
- Date limite de versement Professeure des 13% au 31 mai 2021

• Comment verser la taxe à l'ENSTA Paris ?

- Le versement peut s'effectuer via la plateforme de paiement en ligne

La plateforme mise à disposition vous aide dans le calcul de votre taxe et vous donne la possibilité d'effectuer un paiement par virement, chèque ou carte bancaire. Elle nous permet de récolter toutes les informations nécessaires au suivi du dossier et à l'édition d'un reçu libératoire.

POUR EN SAVOIR PLUS,
CLIQUEZ ICI

- Vous pouvez aussi payer directement par chèque ou virement

Nous vous invitons à nous faire part de votre souhait de versement via le formulaire disponible sur notre site internet.

POUR EN SAVOIR PLUS,
CLIQUEZ ICI



Nom et adresse de l'établissement

École Nationale Supérieure de Techniques Avancées

828, boulevard des Maréchaux
91762 Palaiseau Cedex

N° UAI : 0912318A

Votre contact

Angélique Semet

Chargée de l'Insertion Professionnelle et des Relations Entreprises

Tél. : 01 81 87 19 26

angelique.semet@ensta-paris.fr

www.ensta-paris.fr
Suivez-nous

